



Commissariat aux affaires maritimes

Demande d'obtention d'un permis de navigation

Coordonnées personnelles :

Nom:	Prénom:
Date de naissance:	Lieu de naissance:
N° & Adresse:	Code postal & Localité:
Pays:	Nationalité:
Téléphone:	E-mail (facultatif):

Veillez cocher la case correspondante à votre demande :

- Permis Fluvial** (autorise son titulaire à conduire un bâtiment de plaisance d'une longueur maximale de 20 mètres, en eaux intérieures, rivières, lacs, etc.)
- Permis Côtier** (autorise son titulaire à conduire un bâtiment de plaisance d'une longueur maximale de 7 mètres, sans cabine habitable en eaux côtières jusqu'à 3 milles des côtes.)
- Permis Côtier Plus** (autorise son titulaire à conduire un bâtiment de plaisance d'une longueur maximale de 20 mètres en eaux côtières jusqu'à 6 milles des côtes.)
- Permis Mer** → voile et moteur / moteur uniquement
(autorise son titulaire à conduire un bâtiment de plaisance d'une longueur maximale de 24 mètres, en eaux maritimes, sans limitation de zone navigation.)

Cette demande doit obligatoirement être accompagnée des pièces justificatives suivantes:

- Certificat médical d'aptitude physique
- Photographie récente (format: 45x35 mm)
- Attestation de réussite à la formation pratique/théorique
- 2 timbres de chancellerie ou preuve de paiement (cf. verso)

Date:

Signature:

Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements communiqués sur le présent formulaire et s'engage à notifier d'éventuelles modifications au Commissariat aux affaires maritimes.

L'organisme enseignant se chargera de transmettre votre dossier à la Commission de la navigation de plaisance. Les timbres de chancellerie d'une valeur de 48 € sont à apposer sur la deuxième page de la présente demande.

Cadre réservé à l'administration			
N° dossier		N° permis	Date d'entrée

Données relatives à l'examen théorique			
Date de l'examen : . . / . . /			
Résultat obtenu : . . / . .		Signature et cachet de la Commission	
Espace réservé à l'apposition des timbres de chancellerie d'une valeur totalisant 2 timbres de catégorie A * (2 x 24 € vert) <i>Timbre disponible auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	1 timbre de chancellerie de catégorie A 24 € (vert)	1 timbre de chancellerie de catégorie A 24 € (vert)	
2 ^e Examen (en cas d'échec au 1 ^{er} examen)			
Date de l'examen : . . / . . /			
Résultat obtenu : . . / . .		Signature et cachet de la Commission	
Espace réservé à l'apposition des timbres de chancellerie d'une valeur totalisant 1 timbre de catégorie A * (1 x 24 € vert) <i>Timbre disponible auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	1 timbre de chancellerie de catégorie A 24 € (vert)		
3 ^e Examen (en cas d'échec au 2 ^e examen)			
Date de l'examen : . . / . . /			
Résultat obtenu : . . / . .		Signature et cachet de la Commission	
Espace réservé à l'apposition des timbres de chancellerie d'une valeur totalisant 1 timbre de catégorie A * (1 x 24 € vert) <i>Timbre disponible auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	1 timbre de chancellerie de catégorie A 24 € (vert)		

* [Le timbre de chancellerie](#) peut être remplacé par un virement sur le compte LU76 0019 5955 4404 7000
 BIC : BCEELULL de la "Direction de l'Enregistrement et des Domaines, Diekirch Actes Civils", avec
 comme communication votre nom, suivi de la mention "Permis de navigation / Nom & Prénom".
La preuve de paiement est à joindre au présent formulaire.

Ce document complété est à renvoyer accompagné des justificatifs nécessaires par l'organisme enseignant au :

Commissariat aux affaires maritimes
3 - 5 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg

Tél.: 247-84 458 / Fax: 29 91 40 / www.maritime.lu / E-mail: cam@cam.etat.lu V:2018/1.2